

CANTON DE RIOZ

COMMUNE DE BUSSIÈRES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 16 avril 2014

Le Maire certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie, que la convocation du Conseil a été faite le 31/03/2014, et que le nombre de conseillers en exercice est de ONZE.

L'an deux mille quatorze, le seize avril, à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bussièrés s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Geneviève ROUX, Maire, a ouvert la séance.

PRÉSENTS : Mmes Joëlle DUPONT, Anne-Lise GATRAT Catherine PARTY, Geneviève ROUX ; Ms Emilien BRENOT, Patrice ERSA, Sébastien GALLIOT, Fabrice LALLEMAND, Mario MOREIRA, Pierrick REGARD, Guy DUCRET

ABSENT :

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. M. Sébastien GALLIOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Mme Geneviève ROUX, Maire a déclaré la séance ouverte.

D.20/2014 : Commissions et Délégués aux organismes

Commissions :

Cf TABLEAU-JOINT

CCAS :

Vice-Président : Patrice ERSA

Membres : Pierrick REGARD, Sébastien GALLIOT, Joëlle DUPONT

Délégations Intercommunales :

Syndicat Mixte d'Aménagement Moyenne Vallée de l'Ognon :

Titulaire : Joëlle DUPONT

Suppléant : Catherine PARTY

Association du Pays des 7 Rivières :

Titulaire : Guy DUCRET

Suppléant : Fabrice LALLEMAND

SIED :

Titulaire : Geneviève ROUX

Suppléant : Emilien BRENOT

Syndicat Intercommunal pour l'entretien de la voirie et des bâtiments communaux :

Titulaire : Mario MOREIRA,

Suppléant : Guy DUCRET

Ingénierie 70:

Titulaire: Pierrick REGARD

Délégations Communales :

Association Bussières Animation : Emilien BRENOT,

Garants des Bois : Guy DUCRET, Christophe DEBIEF, Léon PARTY

CPI de la Rive de l'Ognon (Pompiers) : Catherine PARTY

Conseiller chargé des questions de Défense : Fabrice LALLEMAND

ADMR : Catherine PARTY

Correspondant Pandémie Grippale : Fabrice LALLEMAND

Responsable de la petite Salle Communale : Patrice ERSA

VOTE : à l'unanimité par 11 voix POUR

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme, le Maire

CANTON DE RIOZ

COMMUNE DE BUSSIÈRES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 16 avril 2014

Le Maire certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie, que la convocation du Conseil a été faite le 31/03/2014, et que le nombre de conseillers en exercice est de ONZE.

L'an deux mille quatorze, le seize avril, à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bussièrés s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Geneviève ROUX, Maire, a ouvert la séance.

PRESENTS : Mmes Joëlle DUPONT, Anne-Lise GATRAT Catherine PARTY, Geneviève ROUX ; Ms Emilien BRENOT, Patrice ERSA, Sébastien GALLIOT, Fabrice LALLEMAND, Mario MOREIRA, Pierrick REGARD, Guy DUCRET

ABSENT :

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. M. Sébastien GALLIOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Mme Geneviève ROUX, Maire a déclaré la séance ouverte.

D.21/2014 : Indemnités des Elus :

Vu les Articles L L.2123-20 à L.2123-24-1 et R.2123-23 du code général des collectivités territoriales

Les montants maxima bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés à compter du 1^{er} juillet 2010

Indice brut mensuel 1015 à compter du 1^{er} juillet 2010 : 3 801,47 euros (annuel : 45 617,63)

Vu le Décret n° 2010-761 du 7 juillet 2010 portant majoration à compter du 1er juillet 2010 de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation - JO du 8 juillet 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'attribuer les indemnités du Maire et des Adjoints (délégation du maire donnée pour pouvoir prétendre à une indemnité) comme suit

	Pourcentage de l'Indice Brut 1015	Indemnités mensuelles
Maire	17%	646.25 € brut
1 ^{er} 2 ^{ème} et 3 ^{ème} Adjoint	6.6%	250.90 € brut

VOTE : à l'unanimité par 11 voix POUR

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme, le Maire

CANTON DE RIOZ

COMMUNE DE BUSSIERES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 16 avril 2014

Le Maire certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie, que la convocation du Conseil a été faite le 31/03/2014, et que le nombre de conseillers en exercice est de ONZE.

L'an deux mille quatorze, le seize avril, à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bussières s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Geneviève ROUX, Maire, a ouvert la séance.

PRESENTS : Mmes Joëlle DUPONT, Anne-Lise GATRAT Catherine PARTY, Geneviève ROUX ; Ms Emilien BRENOT, Patrice ERSA, Sébastien GALLIOT, Fabrice LALLEMAND, Mario MOREIRA, Pierrick REGARD, Guy DUCRET

ABSENT :

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. M. Sébastien GALLIOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Mme Geneviève ROUX, Maire a déclaré la séance ouverte.

D.22/2014 : Renouvellement du contrat de la secrétaire de mairie:

Le contrat de remplacement du poste de secrétariat arrive à échéance le 30 avril 2014, afin de maintenir un suivi du secrétariat le contrat de l'agent contractuel est prolongé de 3 mois soit du 1^{er} mai au 31 juillet 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte ce renouvellement de contrat,
- Autorise Mme le Maire à signer les documents afférents à ce renouvellement.

VOTE : à l'unanimité par 11 voix POUR

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme, le Maire

CANTON DE RIOZ

COMMUNE DE BUSSIÈRES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 16 avril 2014

Le Maire certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie, que la convocation du Conseil a été faite le 31/03/2014, et que le nombre de conseillers en exercice est de ONZE.

L'an deux mille quatorze, le seize avril, à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bussièrés s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Geneviève ROUX, Maire, a ouvert la séance.

PRESENTS : Mmes Joëlle DUPONT, Anne-Lise GATRAT Catherine PARTY, Geneviève ROUX ; Ms Emilien BRENOT, Patrice ERSA, Sébastien GALLIOT, Fabrice LALLEMAND, Mario MOREIRA, Pierrick REGARD, Guy DUCRET

ABSENT :

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. M. Sébastien GALLIOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Mme Geneviève ROUX, Maire a déclaré la séance ouverte.

D.23/2014 : Vote des 4 taxes : Etat 1259

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de 'affecter une hausse de 2% aux taux des 4 taxes pour l'année 2014

Cette augmentation se fait comme suit :

	Taux en 2013	Taux en 2014	Recettes attendues
TH	3.56%	3.63%	15 772.00 €
TFB	6.92%	7.06%	15 963.00 €
TFNB	25.50%	26.01%	3 849.00 €

VOTE : à l'unanimité par 11 voix POUR

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme, le Maire

